

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2113>

Application du Rifseep au CNRS : la Direction met en œuvre à marche forcée une politique managériale privilégiant « ses » cadres.

Date de mise en ligne : mercredi 3 mai 2017

- ACTUALITES - Dossiers Thématiques - EMPLOIS & SALAIRES - PRIMES ET CARRIERES - RIFSEEP -

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Application du Rifseep au CNRS : la Direction met en œuvre à marche forcée une politique managériale privilégiant « ses » cadres.

Le 27 mars 2017, le Comité technique du CNRS a donné un avis défavorable au projet d'arrêté d'adhésion du Rifseep ainsi qu'à la note de gestion présentée par la Direction du CNRS pour la mise en place du Rifseep.

Alors que l'arrêté ministériel d'adhésion au Rifseep n'est pas encore paru au journal officiel, sans la moindre recherche d'harmonisation avec les autres organismes de recherche sur sa mise en œuvre, sans tenir compte de l'avis de la très grande majorité des organisations syndicales de l'établissement, la Direction du CNRS a imposé le 27 mars 2017 l'examen de ce nouveau régime de prime au comité technique.

Elle a également fait voter le comité technique sur la rétroactivité de la mise en œuvre du Rifseep au 1er janvier 2017 sachant que cette mesure aux dires du ministère lui-même est juridiquement impossible !

La Direction du CNRS considère que la concertation a eu lieu pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire. Elle se targue d'avoir organisé de nombreuses réunions d'information avec les organisations syndicales : être informé ne signifie pas être écouté ! Elle passe ainsi sous silence le refus de la très grande majorité des syndicats de voir sa mise en œuvre dans l'établissement.

Cette opposition s'est traduite par le boycott du comité technique du 21 avril 2017 par des organisations syndicales SNTRS-CGT, SNCS-FSU, Sud Recherche EPST et SNPTES ([déclaration intersyndicale](#)).

A la deuxième convocation le 27 avril 2017, le comité technique s'est prononcé contre le projet d'arrêté d'adhésion des personnels du CNRS au Rifseep avec 7 voix contre (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, Sud Recherche EPST et SNPTES) et 3 voix pour (SGEN-CFDT, SNIRS-CGC). Il a également porté un avis négatif avec la même répartition sur les orientations de la note de gestion présentée par la Direction du CNRS ([Déclarations du SNTRS-CGT au comité technique](#)).

La note de gestion : la Direction du CNRS veut mettre en place un outil de management nocif pour la très grande majorité des personnels.

Les quinze millions dégagés au CNRS pour le Rifseep seront dévolus en grande partie à la mise en œuvre de la politique managériale de l'établissement : diviser pour mieux régner !

([Notre analyse sur la note de gestion du CNRS](#))

Le comité technique a adopté [le vœu proposé par le SNTRS-CGT](#) sur la distribution de ce budget supplémentaire à l'ensemble des agents du CNRS au travers de la PPRS (7 voix pour (SNTRS-CGT, SNCS-FSU, Sud Recherche EPST et SNPTES) et 3 voix contre (SGEN-CFDT, SNIRS-CGC)).

[L'ensemble de nos communications sur le Rifseep](#)

[Continuez à signer et faire signer notre pétition](#)